



# LE COMMISSAIRE AU REDRESSEMENT PRODUCTIF

Dans chaque région, le Commissaire au redressement productif (CRP) accompagne les entreprises fragiles et en difficulté pour préserver l'emploi dans les territoires. Il intervient en toute confidentialité pour anticiper les difficultés afin de pouvoir mobiliser les outils d'accompagnement appropriés au traitement des cas d'entreprises en difficulté.

Le commissaire négocie avec les dirigeants d'entreprises, les actionnaires, les donneurs d'ordres et les sous-traitants, les banques, les collectivités et les organisations syndicales et patronales, pour sauver, partout où cela peut être possible, l'emploi et l'activité dans les PME notamment.

## Traiter les cas d'entreprises en difficulté ou en restructuration

- Analyser et caractériser les difficultés des entreprises ;
- Coordonner les actions de l'ensemble des services de l'Etat à l'échelon régional et assurer le lien avec les structures nationales ;
- Proposer une ingénierie de solutions adaptées à la situation des entreprises en complément et en lien avec :
  - les dispositifs de soutien aux entreprises en difficulté (CCSF, CODEFI, médiations...);
  - les soutiens financiers publics et privés.

## Mettre en œuvre les dispositifs Détecter le plus tôt possible les entreprises en difficulté

- Animer la cellule régionale de veille et d'alerte précoce afin d'intervenir en amont et d'aider à une solution viable ;
- Anticiper les difficultés des entreprises : grâce à l'analyse des signaux faibles (entretien avec le responsable de l'entreprise, veille économique...).

## Retrouvez le CRP de votre région

- [Annuaire des Commissaires au redressement productif](#)